

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2022-2023

ÉCOLE : École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau

EN DATE DU : 2022-11-25

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2023

DATE DE RÉVISION : novembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève ou des élèves :

Nom de la direction de l'école : Geneviève Myner (direction), Mohssine El Kerri (direction adjointe)

Membre du personnel enseignant : Mounia Idrissi, Martin Flintoff

Membre du personnel non-enseignant :

Nom du parent, tuteur ou tutrice :

Nom du partenaire communautaire :

Conseiller de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Meriem Abou-Saoud**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) :

Nom du membre de l'équipe d'éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) :

Autres (si disponible) :

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves. L'annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques réparatrices qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

- Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école par les cercles de communication.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|--|---|---|---------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel sélectionner sur l'ensemble des pratiques réparatrices : Cercles réparateurs et les cercles de communication. | Journée de formation : CAP pour le personnel enseignant | Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes | décembre 2023 |

| Construire les bases d'une approche proactive des pratiques réparatrices par l'emploi : | | | |
|---|--|---|--------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> de cercles de communication en salle de classe (ex: parler d'un scénario contre l'intimidation/valeur du mois) | 1 cercle de communication par mois | Enseignant titulaire | 1 fois par mois |
| <ul style="list-style-type: none"> de cercles relationnels en salle de classe. | 1 cercle relationnel par semaine | Enseignant titulaire | 1 fois par semaine |
| <ul style="list-style-type: none"> de cercles de check-in/check-out en salle de classe. | 1 cercle de check-in-check-out par semaine | Enseignant titulaire | 1 fois par semaine |
| Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école par les cercles réparateurs pour la gestion des conflits. | | | |
| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
| <ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel de l'école sur les cercles réparateurs pour la gestion de conflits. | Journée de formation : CAP pour le personnel enseignant | Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes | décembre 2023 |
| <ul style="list-style-type: none"> Formation des élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions réparatrices par la mise en pratique par des mises en situation fictive. | Modélisation des cercles réparateurs en salle de classe | Enseignants titulaires | janvier 2023 |
| <ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel sur le chemin de la paix | Journée de formation CAP | Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes | décembre 2023 |
| <ul style="list-style-type: none"> Formation des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin par la pratique de mises en situation fictive. | Modélisation du chemin de la paix en salle de classe | Enseignants titulaires | Janvier 2023 |
| <ul style="list-style-type: none"> Utiliser les approches réparatrices dans la démarche de discipline progressive et positive | -Privilégier l'approche réparatrice (intégrée aux fiches de réflexion et au billet de manquement au code de vie) | Personnel de l'école | Septembre à juin |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les élèves dans la gestion de leurs conflits - Aider les élèves à trouver des réparations appropriées à leurs gestes | | |
|--|---|--|--|

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire. L'annexe jointe à ce plan fourni des exemples de stratégies à mettre en œuvre pour assurer la prévention en matière d'intimidation.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, chaque classe s'engagera dans des activités de prévention de l'intimidation.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|---|--|--|------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Révision des ressources ou des programmes visant la prévention de l'intimidation aux membres du personnel. • Exploration de la ressource Enfants Avertis. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visionnement de la capsule Enfants Avertis lors de la rencontre du personnel | Direction | 25 novembre 2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Téléchargement des activités numériques de la trousse Enfants Avertis | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de compte gratuit avec le courriel du Conseil | Membres du personnel | 25 novembre 2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement des leçons – Enfants Avertis | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une leçon par mois | Enseignant titulaire | 25 novembre 2022 - juin 2023 |
| <p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visionnement du PowerPoint sur la | Membres de l'équipe pour la sécurité et la | novembre 2022 |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------------------|--|
| <p>politique de l'école en matière d'intimidation lors d'une capsule virtuelle pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Expliquer l'intimidation ➤ Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane ➤ Expliquer les formes d'intimidation, mettre l'emphase sur la cyberintimidation ainsi que l'intimidation verbale et sociale. ➤ Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité. ➤ Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation ➤ Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance. (Boite aux lettres par étage, préparation de billets en fonction de l'âge) ➤ Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves (affiche près des boites aux lettres). ➤ Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir | <p>prévention de l'intimidation</p> | <p>bienveillance dans l'école</p> | |
|---|-------------------------------------|-----------------------------------|--|

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>l'intimidation à l'école cette année.</p> <p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux membres du personnel de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école à une rencontre du personnel et/ou revoir le PPIMI avec l'ensemble du personnel à la journée pédagogique du mois de novembre • Déposer le PPIMI dans le SharePoint de l'école • Afficher le PPIMI dans le site web de l'école | <p>Présentation/rencontre du personnel</p> | <p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p> | <p>25 novembre 2022</p> <p>25 novembre 2022</p> <p>1er décembre 2022</p> |
| <p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux parents/tuteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de prévention à la rencontre du comité de parents. • Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école. | <p>Présentation du PPIMI au comité de parents</p> <p>Affichage du PPIMI sur le site web de l'école</p> | <p>Direction</p> <p>Direction</p> | <p>1er décembre 2022</p> <p>1^{er} décembre 2022</p> |

| | | | |
|---|-----------------------------------|-----------|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des ressources disponibles aux parents sur l'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enfants Avertis : Parents ➤ Parents Cyber Avertis | Communication du mois aux parents | Direction | 24 novembre 2022 |
|---|-----------------------------------|-----------|------------------|

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|---|--|--|---------------------|
| ➤ Participation aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022. | Tous les élèves de l'école participent au moins à une activité parmi celles proposées dans le livret. | Enseignants titulaires | 21-25 novembre 2022 |
| ➤ Participation au concours ARTMONIE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les classes qui le désirent produiront une création artistique selon les critères établis par le concours ➤ Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école ➤ Sélection d'une œuvre par cycle. ➤ Soumettre une œuvre par cycle au concours ARTMONIE | Enseignants titulaires Enseignants titulaires Vote par les membres de l'équipe pour la sécurité et de la bienveillance dans les écoles La direction/enseignants titulaires des œuvres sélectionnées | novembre 2022 |

Priorité 3 de l'école : D'ici juin 2023, promouvoir au sein de la communauté scolaire des pratiques d'équité et d'éducation inclusive.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|---|--------------------------------|------------------------|------------|
| • Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives des Premières | | | |

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>nations dans la planification de l'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lecture des traités - Varier les lectures de reconnaissance de traités - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités - Participation aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples Autochtones et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin) | <p>À la radio scolaire</p> <p>Activités en salle de classe</p> <p>Activités à faire en salle de classe</p> | <p>Radio Scolaire</p> <p>Enseignants</p> <p>Enseignants</p> | <p>À tous les lundis</p> <p>7-11 novembre</p> <p>Jun 21 juin</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les principes de la pédagogie sensible à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement : ▪ Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible à la culture ▪ Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves Participation au Mois de l'histoire des Noirs ▪ Établir et discuter des indicateurs d'une école et d'une classe inclusive avec le personnel de l'école ▪ Participation aux journées thématiques du Conseil – ▪ Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté LGBTQ2+ | <p>Intégrer les trois principes essentiels :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. avoir des attentes élevées envers tous les élèves 2. aider les élèves à développer leur compétence culturelle 3. guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle <p>Activité à faire en salle de classe</p> | <p>Enseignant</p> <p>Enseignants</p> <p>L'équipe école</p> <p>Le conseil</p> <p>Les enseignants</p> | <p>Septembre à juin</p> <p>Février</p> <p>voir le calendrier</p> |

| | | | |
|--|--|---|--|
| <p>dans la planification de l'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion ▪ Participation à la journée ViaRose du Conseil ▪ Se joindre à l'équipe TEAMS : Communauté d'Alliance Viamonde | | <p>La bibliothécairienne</p> <p>Le conseil</p> <p>Martin Flintoff</p> | |
|--|--|---|--|

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|---|---|------------------------|------------------|
| <p>a. Programme de soutien disponible si jugé nécessaire compte tenu de la situation et du besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève | <p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p> | <p>Équipe école</p> | <p>Au besoin</p> |



| | | | |
|--|--|--------------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none">- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices- Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève- Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire- Appel à la police, au besoin- Référer l'élève vers des organismes comme :<ul style="list-style-type: none">o Jeunesse, j'écouteo Tel-jeuneso LGBTQ Youth LINEo Black Youth Helplineo +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidationo Ligne d'écoute d'espoir des Premières nations et des Inuit (24 heures) | | | |
| <ul style="list-style-type: none">- Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation :- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève- Offrir l'appui des travailleurs sociaux- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif | Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels | Équipe école | Au besoin |

| | | | |
|--|---|---------------------|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire) - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève - Sessions de modélisation des comportements habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes - Intervention éducative sur l'intimidation (ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats) - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire - Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève - Intervention des travailleurs sociaux - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire) | <p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p> | <p>Équipe école</p> | <p>Au besoin</p> |

| <ul style="list-style-type: none"> - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé - Élaborer un plan d'intervention - Élaborer un plan de soutien du comportement : Déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu. - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu. - Appel à la police, au besoin | | | |
|---|---|---|--|
| <p>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2023, les membres du personnel de l'école modéliseront les comportements attendus auprès de tous les élèves.</p> | | | |
| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et faire la promotion de l'apprentissage de comportements attendus par l'appui au comportement positif : ▪ Faire la promotion du code vie de l'école. ▪ Faire la promotion du code vie de la classe. ▪ Faire la promotion des matrices comportementales de façon systémique à l'échelle de l'école. ▪ Enseignement des HAHT | <ul style="list-style-type: none"> -Affichage dans le site web de l'école -Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe. - Présentation/modélisation et enseignement explicite des matrices de comportement. -Enseignement explicite des HAHT et des clés de la réussite en salle de classe <p>Enseignement explicite</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Enseignants titulaires -L'école Enseignants titulaires | <ul style="list-style-type: none"> Septembre à juin 2022 Septembre à juin 2022 Septembre à juin |

| | | | |
|---|---|--------------------------------|---|
| <p>*plan d'attentes comportementales à chaque deux semaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire la promotion des preuves de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école. | <p>-Participer à la journée « On vous dit merci » du Conseil</p> <p>- Reconnaissance des actes de gentillesse (lors des cercles, courrier, remplir un sceau ou autres...)</p> | <p>L'école</p> <p>L'école</p> | <p>9 décembre</p> <p>Septembre à juin</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le système de renforcement positif propre à sa salle de classe. • Utilisation à l'école du système de renforcement positif par chaque classe de l'école. | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un système de renforcement positif personnalisé à chaque classe | <p>Le personnel de l'école</p> | <p>Septembre 2022 à juin 2023</p> |

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

| Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation | Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école) |
|--|---|
| <p>➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aller voir un adulte de confiance. 2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> • Le billet de signalement de l'école dans la boîte aux lettres. <p>➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire. ➤ Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I ➤ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école ➤ Remplir le formulaire en ligne : Déclaration d'incident du conseil ➤ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H <ul style="list-style-type: none"> • Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire : <p><u>Les membres du personnel :</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école. |

- Respecter le PPIMI de l'école
 - Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves
 - Recevoir les confidences des élèves
 - Participer au moyen de dénonciation
 - Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »
 - Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation
 - Consigner les incidents. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.
 - Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire
- **Réactions possibles en cas d'intimidation :**
- Nommer le comportement inapproprié;
 - Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
 - Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
 - Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
 - Fournir un soutien aux comportements positifs;
 - Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
 - Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
 - Consigner l'incident. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école.
- Respecter le code de conduite de l'école.
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation.
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire.
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

- **Réactions possibles en cas d'intimidation :**

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer.
- Réaliser le poids du nombre.
- Évaluer les risques.
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation :
- « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée « je / nous ne sommes pas d'accord » « tu peux compter sur nous ».
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école

Les parents :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation
- Consulter le code de conduite de l'école
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI)
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école
- Être à l'écoute de son enfant
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit